



Les Echos de la LDH

Section d'Aix-en-Provence - N° 16 – Mars 2013

FEMMES : LUTTES PASSÉES, COMBATS D'AUJOURD'HUI

Le 8 mars (journée internationale des femmes) les médias et l'opinion sont toujours traversés par deux affirmations contradictoires. À celles qui déplorent que les femmes soient encore victimes de graves inégalités, s'opposent ceux qui protestent "Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ? Elles ont tout !".

Que penser?

*La France et tous les **pays occidentaux** ont connu dans les années **1960-1970** une **révolution sociétale** d'une ampleur inouïe. Cette rupture chronologique l'emporte de beaucoup sur celle de 1945 dans l'histoire des femmes. **Avant** les années 1960, "la jeune fille" est censée rester chaste pour mériter la robe blanche portée lors du plus beau jour de sa vie. Si **elle** "faute", se laisse "séduire et abandonner", elle risque de devenir "fille mère" en charge d'un "bâtard" et d'une "mauvaise réputation" qui éclabousse "l'honneur" de sa famille. À moins qu'elle ne recoure, à ses risques et périls, à une "faiseuse d'anges", qui lui rendra un avenir, si elle survit. Si elle cède à la pression ambiante et nataliste (le général de Gaulle voulait des "millions de beaux bébés"), mariée (car quoi de pire qu'une "vieille fille" ?), elle renonce à travailler à l'extérieur, et devient "fée du logis" et mère aimante. Ses diplômes ne sont qu'une assurance contre le mauvais sort, sinon elle est "dénaturée". De toutes façons, son salaire ne saurait être qu'un "appoint". Si elle est épuisée par les grossesses et les enfants, elle ne trouve pas un médecin ni un lieu de conseil : la propagande anticonceptionnelle est sévèrement réprimée (lois de 1920 et 1923). **Depuis ?***

Les femmes ont conquis l'essentiel : la disposition de leur corps

Les pays anglo-saxons et protestants ont ouvert la voie sur le principe du libre choix des grossesses et les premières techniques contraceptives (Margaret Sanger aux États-Unis, entre les deux guerres). À partir de 1950, cette activiste facilite les recherches hormonales du biologiste Gregory Pincus qui découvre "La pilule" en 1956. Expérimentée à Porto-Rico, celle-ci est mise sur le marché américain en **1960** où elle rencontre un succès considérable.

En France, le mouvement du Planning familial, mis en place en 1960, s'appuie au début sur les achats de moyens contraceptifs à l'étranger. Il se heurte à toutes les forces traditionnelles, l'Église catholique d'abord (et toujours), et le parti communiste qui ne voulait pas qu'on affaiblisse la classe ouvrière ! La pilule autorisée par la loi Neuwirth de 1967 (décrets d'application en 1972) ne fait pas disparaître les avortements clandestins et les morts qu'ils provoquent. Le Mouvement de libération des femmes (MLF) créé en 1970, et le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) entraînent un tourbillon de manifestations de femmes, des procès spectaculaires et le gouvernement cède en 1975 : Simone Veil fait passer, sous un flot d'attaques personnelles, l'autorisation d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Les IVG seront remboursées à partir de 1982.

En quelques années, tout le vocabulaire de **honte et de peur** qui accablait les filles d'Ève devient totalement obsolète. Les mariages diminuent rapidement, la cohabitation juvénile s'installe, les femmes reculent l'âge de la première naissance pour finir des études, trouver un travail. Le nombre des

femmes actives hors du foyer ne cesse de monter à partir des années 1960. Les divorces (demandés majoritairement par les femmes) augmentent et peuvent s'obtenir par consentement mutuel (1975) et pas seulement pour "faute", ce qui suppose **l'indépendance financière**. Une femme peut être célibataire et célibattante sans scandale...



Affiche de propagande pour la contraception et l'avortement

L'arsenal législatif napoléonien du code civil, déjà égratigné en 1907 et 1938, ne peut que s'effondrer devant des femmes devenues maîtresses d'elles-mêmes. En 1965, les femmes peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari (!). En 1970, l'autorité sur les enfants devient conjointe. En 1972, le principe d'égalité de rémunération entre dans le code du travail... Progressivement, **la loi leur donne "tout"**.

Attention, acquis fragiles !

Les **religions**, épines dorsales des systèmes traditionnels de **domination masculine**, ne désarment pas facilement, que ce soit le catholicisme, le puritanisme américain, etc. et veulent imposer leurs interdits à toutes les femmes. Opérations violentes contre les centres d'IVG, informations limitées pour les jeunes faute de financement... La crise n'ar-

range pas les choses et les réformes hospitalières menacent, en France tout particulièrement, l'exercice réel du droit à l'avortement. Les reculs législatifs sont nombreux dans certains États américains. La campagne de Mitt Romney a fait craindre le pire à beaucoup de femmes américaines... Partout la vigilance est de mise.

Et... que d'inégalités encore !

En France, la progression du travail salarié des femmes a été régulière depuis les années 1960 ; la population active féminine est devenue presque équivalente à la population active masculine, signe d'autonomie financière... Mais les **écarts de salaires** sont considérables. De 27% en moyenne, cet écart, pour des temps complets, est de 19%. A poste et compétence équivalents, l'écart demeure de

d'emplois **précaires** (CDD) et subissent l'essentiel du **temps partiel imposé** que l'on a décidé bon pour elles puisqu'elles assurent toujours 80% du **travail domestique** (80% des travailleurs à temps partiel sont des femmes) : comme le temps de travail peut être morcelé, les longues doubles journées ne sont pas exclues ! Temps partiel = salaire partiel = **retraite partielle**... Les allocations parentales accordées pour élever de jeunes enfants ne sont intéressantes que pour les plus fragiles et contribuent à les éloigner définitivement du marché du travail. La pauvreté touche beaucoup les familles dites **monoparentales**, c'est à dire un ou plusieurs enfants avec un adulte, la **mère** presque toujours...



10 %, **après trois lois** sur l'égalité professionnelle en 1983, 2001, et 2006. La surexposition au chômage a un peu diminué (beaucoup des emplois supprimés l'ont été dans l'industrie). Mais l'éventail des secteurs professionnels dans lesquels elles sont majoritaires est restreint (santé, soins, éducation, aide à la personne, nettoyage, emplois administratifs). Les femmes occupent davantage



Elles ne sont toujours pas "faites pour exercer le pouvoir"...

... économique

De plus en plus diplômées, des jeunes femmes accèdent aux emplois de cadres (plus de 30%) mais se heurtent après 35 ans à un **plafond de verre** qui les sépare des très hautes responsabilités, malgré les incitations de la Commission européenne. **Deux pour cent** des **PDG** des entreprises du CAC 40 sont des femmes (pour 97% des secrétaires...) et s'il y en a 20% dans les comités d'entreprise, c'est notamment en raison de récentes mesures de pression prises sous incitation européenne (2008).

... politique

En France, longtemps en queue de peloton, il y a désormais 26% de députées à l'Assemblée nationale, et 22% de sénatrices. Deux femmes sont présidentes de Conseil régional : les conséquences de la loi sur la **parité**¹ (2000) se font peu à peu sentir pour les scrutins de liste. Néanmoins, il suffit de suivre l'actualité politique, économique et financière pour constater **le poids des cravates** dans la gouvernance mondiale et européenne.

Et si des présentatrices vous font partager cette actualité à la télévision, il est fait appel à des hommes pour délivrer la **parole experte**, jour après jour.



Les cravates qui nous gouvernent. Avez-vous déjà vu ce type de photo de famille?
Ce n'est pas secondaire, c'est une dévalorisation permanente et sournoise des femmes...
Ici réunion des présidents et premiers ministres des pays européens

¹ Parité : égalité générale des hommes et des femmes dans les instances de délibération et de décision

Un lourd héritage : les violences faites aux femmes

Des siècles et des siècles ont rendu la domination masculine d'un chef de famille normale et "naturelle", inscrite d'ailleurs dans des textes fondateurs de grandes religions. Dans certaines cultures restées ainsi très "patriarcales", l'honneur de la famille réside dans la **vertu** des femmes et la **virginité** des filles. Les crimes d'honneur (commis par le père ou les frères) peuvent y apparaître comme une revendication identitaire.

Les droits étendus du père sur sa femme et ses enfants incluent le recours à la **violence** pour "tenir" sa famille si "nécessaire" aux yeux d'une opinion populaire qui veut que "charbonnier soit maître chez lui", qui rit d'entendre une héroïne de Molière dire "Il me plaît à moi d'être battue" (plutôt que protégée par un étranger), qui approuve le dicton "Bats ta femme, si tu ne sais pas pourquoi, elle, le saura". Dans l'Antiquité, le père donnait ses filles en **mariage** sans les consulter, c'était un **arrangement** de famille qui pouvait se faire et se défaire. Le christianisme introduit le consentement, terme ambigu qui n'exclut pas du tout les mariages arrangés... Longtemps, l'adultère a été pour le mari une circonstance très atténuante au meurtre de sa femme qu'il peut par ailleurs contraindre au "devoir conjugal" !

Mais il n'est pas question de faire des femmes des anges de douceur se contentant de la situation de victimes et se soumettant à tout. L'autorité sur le foyer est un enjeu : ainsi les gravures et images d'Épinal se sont multipliées en France qui moquent la "**querelle de la culotte**" entre mari et femme. Les instruments ménagers sont des armes de défense efficaces. Les voisins sur le palier écoutent se dérouler le drame qui se joue entre l'alcool, l'argent et la maison. Et on peut, encore vers 1930, entendre un accusé, qui reconnaît avoir tué sa femme, se dé-

fendre en disant "je ne l'ai pourtant pas battue plus que d'habitude..."



La querelle de la culotte, image d'Épinal du XIXe siècle.

A partir des années 1950, la **violence masculine est de moins en moins acceptée**, un véritable **renversement** se produit. Longtemps considéré comme un acte marginal, le **viol** culpabilisait la victime ("elle l'a bien cherché") qui n'osait pas porter plainte. Là encore, il faut manifestations de masse et procès retentissant pour que la législation (**1980**) définisse le crime, sa peine (15 à 20 ans de prison) et le suivi.

Les **violences conjugales** restent nombreuses, mais perdent progressivement toute légitimité ; toutefois, exercées dans le domaine privé, elles ne sont pas toujours bien connues. Une enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France (EN-VEFF) a été publiée en 2000 ; elle portait sur 7000 femmes environ. Il en ressortait que 1 femme sur 10 avait été victime de violences dans sa vie. Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint. D'après des recherches partielles menées depuis, ces chiffres ne changent guère. Ces violences touchent aussi des hommes : 1 homme meurt tous les 10 jours sous les coups de sa compagne... mais 3 sur 4 après l'avoir régulièrement battue.

Le facteur social peut être aggravant mais tous les milieux sont concernés. Après quelques mesures prises dans les années 1990, une loi plus générale de protection a

été votée en 2010. Prise dans le cycle infernal des violences et des réconciliations, la parole des femmes est très lente à se débloquenter.

Que faire ?

Depuis des siècles (des millénaires) les hommes ont dominé les femmes : alors qu'elles ont seules la capacité de mettre des enfants au monde, ils ont voulu en rester les maîtres afin d'avoir des fils qui leur succèderaient. Les rôles obligatoires des femmes dans la famille et dans la société, le langage, les mentalités, la culture sont marqués, dans toutes les civilisations, par l'idée de l'infériorité des femmes. Celles-ci pendant très longtemps ont elles-mêmes accepté cette infériorité comme « naturelle » - sans voir qu'il s'agissait d'un phénomène social : nous devenons femmes ou hommes en obéissant à des préjugés, en imitant des modèles, en nous comportant comme le désire notre entourage : la famille, l'école, les copains, les médias, la publicité, les jeux, les lectures... tout nous pousse à nous conformer à l'image de la femme ou de l'homme que nous renvoie notre environnement social.

C'est un immense travail de modification de toutes les mentalités qui est à entreprendre par tous. Il passe par le

partage des tâches domestiques (entre père et mère, filles et garçons), **la neutralisation des jeux et jouets** (un garçon peut faire de la danse, une fille du foot, pourquoi donner des jouets "ménagers" à des filles, des outils à des garçons ?). La **mixité à l'école**, généralisée depuis 1975, n'a pas été pensée comme moyen de construire l'égalité, mais comme moyen de gérer l'augmentation de la population scolaire.

D'après de nombreuses études, les enseignants, non formés, ont souvent des comportements en classe différents suivant le sexe des élèves (plus tolérants à l'indiscipline des garçons, plus exigeants dans leurs questions, plus tolérants pour leur orientation scientifique...). Non, les garçons n'ont pas forcément la bosse des maths, oui, les filles peuvent apprendre à lire une carte routière et avoir le "sens" de l'orientation, le développement du cerveau est avant tout une question d'entraînement et pas de poids... La parité peut s'apprendre dans les élections de classe.



Il paraît que les femmes n'ont pas le sens de l'humour... !

Les **médias et la publicité** ont de grosses responsabilités. Une femme doit-elle passer l'essentiel de son temps à briquer sa cuisine (grâce à Monsieur Propre), à faire des petits plats, puis se précipiter dans une salle de bains pour tester des cosmétiques, des shampoings ? Les concours **des mini miss** préparent des marchés pour l'Oréal et des femmes qui auront besoin de beaucoup **d'argent et de temps**, pour un corps sous cosmétiques, chirurgie, et régimes répétés. Quels autres postes seront alors négligés ? C'est un contre-féminisme qui se met en place. Par ailleurs, le **corps féminin** est-il une **marchandise** à dénuder pour vendre n'importe quoi, voitures ou produits pour chats ? Quand le publiciste ne fait pas un clin d'oeil à la **violence** machiste...

une seule journée pour les droits des femmes ?

MARSI
8
MARS

L'égalité, pour nous, c'est toute l'année !

<http://www.coeziefeminisme.fr>

CONNAISSEZ VOS DROITS

Si vous êtes en butte à des difficultés, une agression ou une injustice en tant que femme sachez que des lois spécifiques vous protègent en France.

Contraception, avortement, stérilisation

Vous obtiendrez la ***pilule du lendemain*** librement dans un hôpital, un centre de planification ou auprès d'un médecin. Les mineures bénéficient du même régime que les majeures, sauf pour la stérilisation.

Avortement

- Confirmez rapidement votre grossesse par un test. La décision vous appartient : cela s'appelle une *interruption volontaire de grossesse (IVG)*.
- Consultez soit un médecin, soit un service IVG dans un hôpital, soit un centre de planning familial et choisissez avec un(e) professionnel(le) votre méthode d'avortement.
- Sachez qu'un délai de réflexion de 7 jours est obligatoire.
- Un entretien avec un(e) assistant(e) social(e) ou conseiller(ère) conjugale peut vous être utile.

Vous pouvez avorter par médicament jusqu'à 7 semaines après vos règles, à l'hôpital ou auprès d'un médecin privé ; par une intervention jusqu'à 14 semaines après vos règles à l'hôpital.

- L'IVG est remboursée par la sécurité sociale et les mutuelles.
- Si vous êtes *sans ressources* demandez la CMU ; si vous êtes *sans papiers* vous pouvez bénéficier de la procédure en urgence.
- Si vous êtes mineure vous pouvez avorter gratuitement « dans le secret », sans autorisation de vos parents mais accompagnée d'un adulte de votre choix.

Protection contre les violences

Quelle que soit la violence subie, vous ne devez pas vous taire. Ne restez pas seule.



En cas d'urgence appelez le 17 Police secours ou le 15 Samu.

Dès que possible, allez au service des urgences de l'hôpital ou chez un médecin pour faire constater les traces de coup et blessures et les traumatismes psychologiques. Demandez un certificat médical, précisant le cas échéant une « incapacité totale de travail ».

Viol conjugal, violences conjugales

Le conjoint violent peut être forcé à quitter le domicile s'il y a des enfants. En cas de divorce la droit de visite peut être refusé au père coupable d'abus sexuels.

Mariage forcé ou arrangé

Pour prévenir un mariage non consenti, photocopiez vos papiers et contactez une association, un(e) juge ou un(e) assistant(e) social(e). Sachez aussi qu'en France la majorité est à 18 ans pour le mariage.

Mutilations sexuelles

Ablation du clitoris, des petites lèvres et infibulation sont interdites et passibles de prison.

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel à l'embauche ou pendant le déroulement du contrat de travail est un *délit*. Réagissez au plus vite auprès du harceleur pour lui faire savoir que vous n'acceptez pas ce comportement.

Que faire ? Consultez un médecin si votre santé s'altère. Consultez le médecin du travail. Commencez à constituer un dossier (circonstances précises, répercussions sur votre environnement privé, votre travail ; recueillez des témoignages). Ceci vous permettra de vous protéger.

Les recours sont possibles : saisir l'inspection du travail, engager une procédure pénale, engager une procédure aux prud'hommes contre l'entreprise ou l'administration.

Sachez que c'est au harceleur de prouver l'absence de délit.

La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez la !

Ligue des Droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence

Tél : 07 60 60 09 83 - Courriel : ldh.aix@laposte.net - Site : www.ldh-aix.org
et www.facebook.com/ldh.aix